



Bulletin Officiel

N° 4230 Lundi 12 Novembre 2012

— 17^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

SOMMAIRE

COMMUNIQUEES DU CMF

NOMINATION D'UN DIRECTEUR ET D'UN PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA SOCIETE D'INTERMEDIATION EN BOURSE « UBCI FINANCE ». 2

SUSPENSION DE LA COTATION DES TITRES ENNAKL ET BT 2

SOMOCER 2

AVIS DES SOCIETES

INFORMATIONS POST AGE ET AGO

SOCIETE TUNISIENNE DE L'AIR - TUNISAIR - AGE 3

SOCIETE TUNISIENNE DE L'AIR - TUNISAIR - AGO 4-7

AUGMENTATION DE CAPITAL

ARAB TUNISIAN LEASE- ATL- 8-11

COURBE DES TAUX 12

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM 13-14

ANNEXE I

SITUATIONS TRIMESTRIELLES ARRETEES AU 30 - 09 - 2012

SICAV L'INVESTISSEUR

SICAV BH OBLIGATAIRE

COMMUNIQUE DU CMF

En application des dispositions de l'article 63 (nouveau) du décret n°99-2478 du 1^{er} novembre 1999 portant statut des intermédiaires en bourse, le collège du Conseil du Marché Financier a donné son accord sur la nomination de Messieurs **Anas Sandli** et **Hamadi Mokdadi** respectivement en tant que nouveau directeur général et nouveau président du conseil d'administration de la société d'intermédiation en bourse « UBCI Finance ».

2012 - AC - 65

COMMUNIQUE DU CMF

Le CMF porte à la connaissance des actionnaires de la société ENNAKL AUTOMOBILES & de la BANQUE DE TUNISIE que dans le cadre de la cession des blocs d'actions détenus directement et indirectement par l'Etat Tunisien, le comité de pilotage réuni le vendredi 02 novembre 2012 au Ministère des Finances, en vue de valider les réponses aux questions des investisseurs potentiels et la version finale de l'acte de cession, a demandé de suspendre les titres ENNAKL et BT de la cotation et ce à partir du lundi 05 novembre 2012.

2012 - AC - 63

COMMUNIQUE DU CMF

Faisant suite à la publication en date du 08 novembre 2011 sur le bulletin officiel du CMF des clauses d'un pacte conclu entre les actionnaires de SOMOCER et à la publication sur le site web de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis en date du 14 août 2012 et du 21 août 2012 des déclarations de franchissement des seuils de participation à la baisse (20%, 10% et 5%) dans le capital de SOMOCER, le Conseil du Marché Financier porte à la connaissance des actionnaires de la société SOMOCER qu'à la date du 07 novembre 2012, les personnes ci-après ne détiennent aucune participation dans le capital de SOMOCER :

- DUET MENA via ses fonds gérés.
- La société FINANCIERE ZOUARI DE DEVELOPPEMENT.
- La société Imanes.
- La société CHAABANE TALEB TRADING INTERNATIONAL.

2012 - AC - 64

AVIS DES SOCIETES

Informations post AGE

SOCIETE TUNISIENNE DE L'AIR - TUNISAIR -
Siège social : Boulevard du 7 novembre 1987 - 2035 Tunis -

Les résolutions adoptées par assemblée générale extraordinaire tenue en date du 6 novembre 2012.

Premiere Résolution :

En application de l'article 200 du Code des Sociétés Commerciales, l'Assemblée Générale Extraordinaire autorise la vente du fonds de commerce de l'agence de TUNISAIR à Medenine pour un montant de 30 mille dinars.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxieme Résolution :

L'Assemblée Générale Extraordinaire sur proposition du conseil d'administration décide de modifier les paragraphes 4 et 5 de l'article 31 des statuts de la société comme suit :

En cas de vacance de poste, dans l'organigramme et la loi des cadres, le Président Directeur Général peut proposer au Ministère de tutelle sectorielle, un ou plusieurs Mandataires choisis parmi le personnel de la société ou, en dehors de celle-ci, afin de l'assister au titre de Directeurs Généraux Adjoint(s) ou de Secrétaire Général.

Le Secrétaire Général ou le (les) Directeur(s) Général (aux) Adjoint (s) sont désignés sur proposition du Président Directeur Général conformément à la réglementation en vigueur.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Troisieme Résolution

L'assemblée générale ordinaire confère tous pouvoirs au représentant juridique de la Société pour effectuer tous dépôts, publication nécessaire et remplir toutes formalités.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

AVIS DES SOCIETES

Informations post AGO

SOCIETE TUNISIENNE DE L'AIR - TUNISAIR -
Siège social : Boulevard du 7 novembre 1987 - 2035 Tunis -

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 6 novembre 2012, la Société Tunisienne de l'Air -TUNISAIR- publie ci-dessous :

Les résolutions adoptées,
Le Bilan après affectation du résultat comptable,
L'état d'évolution des capitaux propres.

I – LES RESOLUTIONS ADOPTEES

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire prend acte de la tenue tardive de l'assemblée, constate que ce retard ne lèse en rien les intérêts des actionnaires et entérine ce retard.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire ratifie les cooptations faites par le conseil d'administration concernant la désignation des membres suivants en qualité de membres du conseil d'administration :

- Mr Rabah JERAD Membre représentant l'Etat Tunisien en remplacement de Mr Mohamed THAMRI.
- Mr Majdi Raies membre représentant du Ministère du transport en remplacement de Mr Habib Makki
- Mr Salah Gharsalla membre représentant de l'OACA en remplacement de Mr Kamel Farhani

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale Ordinaire, après avoir pris connaissance des rapports du conseil d'administration à l'assemblée sur la gestion de la société et sur la gestion du groupe et le rapport général des commissaires aux comptes, sur les états financiers individuels et les états financiers consolidés, approuve les états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31-12-2011 tels qu'ils ont été présentés.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire prend acte du rapport spécial des commissaires aux comptes relatif aux opérations prévues par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales et en approuve le contenu.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

Sur proposition du conseil d'administration, l'assemblée générale ordinaire décide d'affecter les modifications comptables de 2011 qui s'élèvent à -23 464 816,232 Dinars au compte résultats reportés.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

Sur proposition du conseil d'administration, l'assemblée générale ordinaire décide d'affecter le résultat de l'exercice 2011 comme suit :

- Suite -

Résultat net 2011	-134 425 455 ,751
+ Résultats reportés	-13 623 814,877
Solde	-148 049 270, 628
Résultat distribuable	0,000
Fonds social	0,000
Résultats reportés	-148 049 270, 628
Solde	0,000

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire donne quitus entier et sans réserves aux administrateurs pour la gestion de l'exercice 2011.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

HUITIEME RESOLUTION

Sur proposition du conseil d'administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'octroyer une rémunération aux membres du Comité Permanent d'Audit à raison de 500 dinars par présence effective pour les membres actifs et avec un plafond de 3 000 dinars par an.

Cette rémunération aura un effet rétroactif : à partir de la création de ce comité à TUNISAIR suite accord du conseil d'administration du 18 août 2011 qui a approuvé l'attribution de cette rémunération.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

NEUVIEME RESOLUTION

Conformément à l'article 209 du code des sociétés commerciales, il est porté à la connaissance de l'assemblée Générale Ordinaire que dans le cadre de ses fonctions, Mr Rabah JERAD a été nommé en tant qu'administrateur et Président du conseil d'administration des sociétés suivantes :

- Tunisair Express
- Tunisair Technics
- Aviation IT Services Africa « AISA »
- Aviation Training Center of Tunisia « ATCT »

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire confère tous les pouvoirs au représentant juridique de la société pour effectuer tous dépôts et publications nécessaires et remplir toutes formalités.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

- Suite -

II- LE BILAN APRES AFFECTATION DU RESULTAT COMPTABLE

ACTIFS		
Exercice clos le 31 décembre		
(En milliers de Dinars Tunisiens)	2011	2010
Actifs Non Courants		
Actifs Immobilisés		
Immobilisations Incorporelles	4 286	4 286
Amortissements	-4 128	-4 003
	158	283
Immobilisations Corporelles	2 138 876	1 990 583
Amortissements	-1 177 040	-1 113 713
	961 836	876 870
Immobilisations Financières	180 186	184 132
Provisions	-48 602	-18 269
	131 584	165 863
Total des Actifs Immobilisés	1 093 578	1 043 016
Autres Actifs Non Courants	29 007	30 551
Total des Actifs Non Courants	1 122 585	1 073 567
Actifs Courants		
Stocks	3 597	3 691
Provisions	-62	-116
	3 535	3 575
Clients et Comptes Rattachés	141 897	127 976
Provisions	-108 720	-101 756
	33 177	26 220
Autres Actifs Courants	150 804	166 507
Placements et Autres Actifs Financiers	10 363	12 069
Liquidités et Equivalents de Liquidités	93 216	132 083
Total des Actifs Courants	291 095	340 454
TOTAL DES ACTIFS	1 413 680	1 414 021

- Suite -

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		
Exercice clos le 31 décembre		
(En milliers de Dinars Tunisiens)		
	2011	2010
Capitaux propres		
Capital Social	106 199	106 199
Réserves	473 859	474 170
Autres capitaux propres	71	125
Résultats Reportés	-148 049	9 841
Total Capitaux Propres Après affectation	432 080	590 335
Passifs		
Passifs Non Courants		
Emprunts	352 168	398 752
Provisions	31 357	11 255
Autres Passifs Non Courants	15 321	11 341
TOTAL PASSIFS NON COURANTS	398 846	421 348
Passifs Courants		
Fournisseurs et Comptes Rattachés	156 549	99 644
Autres Passifs Courants	230 410	186 657
Autres Passifs financiers	195 795	116 037
TOTAL PASSIFS COURANTS	582 754	402 338
Total des Passifs	981 600	823 686
Total des Capitaux Propres & Passifs	1 413 680	1 414 021

III- ETAT D'EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES

Exercice clos le 31 décembre 2011

ÉVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES APRÈS AFFECTATION DU RÉSULTAT								
Exercice clos le 31 décembre 2011								
En dinars	Capital social	Réserves légales	Autres réserves	Autres capitaux propres	Résultats reportés	Modifications comptable	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31/12/2011 avant affectation	106 199 280	10 619 928	463 239 209	70 945	9 841 001	-23 464 816	-134 425 456	432 080 091
Cinquième résolution de l'AGO du 06/11/2012					-23 464 816	23 464 816		0
Sixième résolution de l'AGO du 23/09/2011	-	-	-	-	-134 425 456		134 425 456	0
Solde au 31/12/2011 après affectation	106 199 280	10 619 928	463 239 209	70 945	-148 049 271	0	0	432 080 091

AVIS DES SOCIETES

Augmentation de capital VISAS du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

ARAB TUNISIAN LEASE- ATL-

Ennour Building – centre urbain nord 1082 Mahrajène.

L'Assemblée Générale Extraordinaire de l'ATL réunie le 30/06/2012 a décidé d'augmenter le capital social de la société de 8MD pour le porter de 17MD à 25MD en deux opérations simultanées comme suit :

- Augmentation de capital par incorporation de réserves d'un montant de 2 000 000D et l'émission de 2 000 000 actions de nominal 1D, à raison de deux (2) actions nouvelles gratuites pour dix sept (17) actions anciennes ;
- Augmentation de capital en numéraire d'un montant de 6 000 000D par l'émission de 6 000 000 actions de nominal 1D et au prix d'émission de 3D, soit une prime d'émission de 2D, à raison de six (6) actions nouvelles à souscrire en numéraire pour (17) actions anciennes.

Par ailleurs, l'Assemblée Générale Extraordinaire a conféré au niveau de sa 1^{ère} résolution tous les pouvoirs au Conseil d'Administration à l'effet de réaliser l'augmentation de capital, d'en fixer les modalités et d'en constater la réalisation.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration du 30/08/2012 a fixé la date de jouissance des nouvelles actions à émettre, soit le 1^{er} janvier 2013 et a délégué au Président Directeur Général de la société le pouvoir de procéder à toutes les formalités légales pour la réalisation de l'augmentation de capital.

Caractéristiques de l'émission :

Le capital social sera augmenté de 8MD réparti comme suit :

- 2MD par incorporation de réserves et par émission de 2 000 000 actions nouvelles gratuites ;
- 6MD par souscription en numéraire et émission de 6 000 000 actions nouvelles.

Toutes les actions à émettre seront nominatives et seront de catégorie ordinaire.

Augmentation de capital par incorporation de réserves et attribution d'actions gratuites :

➤ Montant :

Le capital social sera augmenté par l'incorporation de 2MD, à prélever sur les réserves de la société et la création de 2 000 000 actions nouvelles à attribuer gratuitement aux anciens actionnaires.

➤ Droit d'attribution :

Les actions gratuites seront attribuées aux anciens actionnaires et/ou cessionnaires des droits d'attribution en bourse à raison de deux (2) actions gratuites pour dix sept (17) actions anciennes.

Augmentation de capital par souscription en numéraire :

Conjointement à l'émission d'actions par incorporation de réserves, le capital social sera augmenté de 6MD par la création de 6 000 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire.

➤ Prix d'émission :

Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront émises à un prix d'émission de 3D, soit 1D de valeur nominale et 2D de prime d'émission.

Les actions nouvelles souscrites seront libérées du montant nominal et de la prime d'émission lors de la souscription.

➤ Droit préférentiel de souscription :

La souscription à l'augmentation de capital en numéraire est réservée à titre préférentiel aux anciens actionnaires ainsi qu'aux cessionnaires des droits de souscription en bourse, tant à titre irréductible qu'à titre réductible.

L'exercice du droit préférentiel de souscription s'effectue de la manière suivante :

- Suite -

- **A titre irréductible :** à raison de six (6) actions nouvelles pour dix sept (17) actions anciennes. Les actionnaires qui n'auront pas un nombre d'actions anciennes correspondant à un nombre entier d'actions nouvelles, pourront soit acheter soit vendre en bourse les droits de souscription formant les rompus sans qu'il puisse en résulter une souscription indivise. ATL ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque action.
- **A titre réductible :** en même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les propriétaires et/ou les cessionnaires de droits de souscription pourront, en outre, souscrire à titre réductible, le nombre d'actions nouvelles qui n'auraient pas été éventuellement souscrites par les demandes à titre irréductible.
Chaque demande sera satisfaite au prorata du nombre de ses droits de souscription exercé à titre irréductible et en fonction du nombre d'actions nouvelles disponibles.

Période de souscription :

La souscription aux actions nouvelles émises en numéraire est réservée, en priorité, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel et aux cessionnaires de droits de souscription en bourse, tant à titre irréductible que réductible et ce du 26/11/2012 au 14/12/2012 inclus¹

Etablissements domiciliataires :

Tous les Intermédiaires Agréés Administrateurs (IAA) sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes de souscription des actions nouvelles de la société ATL exprimées dans le cadre de la présente augmentation de capital.

En souscrivant, il devra être versé par action souscrite le montant de 3D, soit 1D représentant la valeur nominale de l'action et 2D représentant la valeur de la prime d'émission.

Après répartition et en cas de satisfaction partielle des demandes de souscription à titre réductible, les sommes restant disponibles sur les fonds versés, à l'appui des souscriptions effectuées à ce titre, seront restitués sans intérêts, aux souscripteurs, aux guichets qui auraient reçu les souscriptions, et ce dans un délai ne dépassant par (3) jours ouvrables à partir de la date de dénouement de l'augmentation, date qui sera précisée par un avis de la STICODEVAM.

Le jour de dénouement de l'augmentation de capital en numéraire, la STICODEVAM créditera le compte indisponible n°01 013 054 1192 0012 79 27 ouvert sur les livres de l'ATB – Agence Charguia.

Modalités de souscription et règlement livraison des titres contre espèces :

Les souscripteurs à l'augmentation de capital devront en faire la demande auprès des IAA chez lesquels leurs titres sont inscrits en compte, durant la période de souscription et ce, en remplissant le bulletin de souscription figurant en annexe.

Les IAA se chargeront de la transmission des bulletins de souscription, au plus tard le 14/12/2012 à 17H à BNA Capitaux, en qualité d'Intermédiaire Agréé Mandaté – IAM–.

Chaque IAA est tenu d'envoyer ses virements de droits de souscription relatifs aux demandes de souscription à titre irréductible et, éventuellement ses demandes de souscription à titre réductible (qui seront confirmées par l'IAM), via l'Espace Adhérent de la STICODEVAM et

¹ Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs intermédiaires agréés administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du 14/12/2012 sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

- Suite -

ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de la STICODEVAM.

Le règlement des espèces et la livraison des titres de l'augmentation en numéraire sera effectué, via la compensation interbancaire de la STICODEVAM, à une date qui sera précisée par un avis de la STICODEVAM.

Modalités et délais de délivrance des titres:

Les souscriptions à l'augmentation de capital seront constatées par une attestation portant sur le nombre d'actions détenues délivrée par l'ATL et ce, dès la réalisation de l'opération.

Mode de placement :

Les titres émis seront réservés en priorité aux anciens actionnaires et/ou cessionnaires de droits de souscription en bourse.

Jouissance des actions nouvelles souscrites :

Les actions nouvelles gratuites (2 000 000 actions) et les actions nouvelles souscrites (6 000 000 actions) porteront jouissance en dividende à compter du 1er janvier 2013.

Cotation en Bourse :

Cotation en Bourse des actions anciennes :

Les 17 000 000 actions anciennes composant le capital actuel de l'ATL inscrites à la cote de la bourse, seront négociées à partir du 26/11/2012, droits de souscription et droits d'attribution détachés.

Cotation en Bourse des actions nouvelles gratuites :

Les 2 000 000 actions nouvelles gratuites seront négociables en bourse à partir de l'ouverture de l'attribution, soit le 26/11/2012, séparément des actions anciennes jusqu'à la date de mise en paiement des dividendes de l'exercice 2012, date à partir de laquelle elles seront assimilées aux actions anciennes.

Cotation en Bourse des actions nouvelles souscrites

Les 6 000 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire seront négociables en bourse à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire conformément aux dispositions légales en vigueur régissant les augmentations de capital des sociétés, séparément des actions anciennes jusqu'à la mise en paiement des dividendes de l'exercice 2012, date à partir de laquelle elles seront assimilées aux actions anciennes.

Cotation en Bourse des droits de souscription et des droits d'attribution

Les négociations en bourse des droits d'attribution commenceront à partir du 26/11/2012.

Les négociations en bourse des droits de souscription auront lieu du 26/11/2012 au 14/12/2012 inclus¹

Il est précisé qu'aucune séance de régularisation ne sera organisée au-delà des délais précités.

Prise en charge par le STICODEVAM :

Les droits d'attribution seront pris en charge par la STICODEVAM sous le code ISIN « TN0004700472 » à partir du 26/11/2012.

¹ Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs intermédiaires agréés administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du 14/12/2012 sont informés que ces derniers procèderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

- Suite -

Les droits de souscription seront pris en charge par la STICODEVAM sous le code ISIN « TN0004700456 » durant la période de souscription préférentielle, soit du 26/11/2012 au 14/12/2012 inclus¹.

Les actions nouvelles gratuites seront prises en charge par la STICODEVAM sous le code ISIN « TN0004700480 » à partir de l'ouverture de l'attribution, soit le 26/11/2012.

Les actions nouvelles souscrites seront prises en charge par la STICODEVAM sous le code ISIN « TN0004700464 » à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire.

A cet effet, la STICODEVAM assurera les règlements/livraisons sur lesdits actions et droits négociés en bourse.

Le registre des actionnaires est tenu par BNA Capitaux – Intermédiaire en bourse.

Un document de référence enregistré par le CMF le 09/11/2012 sous le numéro 12-010 et une note d'opération relative à la présente émission visée par le Conseil du Marché Financier le 09/11/2012 sous le numéro 12-792 seront mis à la disposition du public sans frais auprès de la société « ATL », de BNA-Capitaux intermédiaire en Bourse chargé de l'opération, de tous les intermédiaires en Bourse, ainsi que sur le site internet du CMF : www.cmf.org.tn.

AVIS

COURBE DES TAUX DU 12 NOVEMBRE 2012

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) ^[1]	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	4,208%		
TN0008002586	BTC 52 SEMAINES 27/11/2012		4,211%	
TN0008002594	BTC 52 SEMAINES 25/12/2012		4,219%	
TN0008002602	BTC 52 SEMAINES 15/01/2013		4,224%	
TN0008002644	BTC 52 SEMAINES 19/02/2013		4,233%	
TN0008000259	BTA 4 ans "5% mars 2013"		4,238%	1 002,188
TN0008002669	BTC 52 SEMAINES 19/03/2013		4,240%	
TN0008002685	BTC 52 SEMAINES 24/04/2013		4,250%	
TN0008002701	BTC 52 SEMAINES 21/05/2013		4,257%	
TN0008002727	BTC 52 SEMAINES 18/06/2013		4,264%	
TN0008002743	BTC 52 SEMAINES 16/07/2013		4,271%	
TN0008002784	BTC 52 SEMAINES 24/09/2013		4,289%	
TN0008000200	BTA 7 ans "6,1% 11 octobre 2013"		4,294%	1 015,729
TN0008002792	BTC 52 SEMAINES 22/10/2013		4,296%	
TN0008002800	BTC 52 SEMAINES 26/11/2013	4,306%		
TN0008000143	BTA 10 ans " 7,5% 14 Avril 2014 "		4,544%	1 039,355
TN0008000127	BTA 12 ans " 8,25% 9 juillet 2014 "		4,691%	1 054,994
TN0008000184	BTA 10 ans " 7% 9 février 2015"		5,060%	1 039,688
TN0008000309	BTA 4 ans " 5% octobre 2015"	5,480%		987,281
TN0008000267	BTA 7 ans " 5,25% mars 2016"		5,575%	989,929
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		5,710%	
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		5,882%	1 033,953
TN0008000317	BTA 7 ans " 5,5% octobre 2018"	6,170%		967,353
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		6,174%	
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		6,181%	964,725
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		6,263%	1 043,747
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"	6,270%		951,654

^[1] L'adjudication en question ne doit pas être vieille de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

Dénomination		Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 30/12/2011	VL antérieure	Dernière VL		
OPCVM DE CAPITALISATION								
SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION								
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	139,456	142,919	142,951		
FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE								
2	FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	12,243	12,551	12,554		
FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE								
3	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,254	1,289	1,290		
SICAV MIXTES DE CAPITALISATION								
4	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	33,855	34,894	34,903		
5	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	46,265	47,515	47,527		
FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE								
6	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS GESTION	02/04/08	161,841	174,075	174,025		
7	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	AXIS GESTION	02/04/08	553,356	595,280	595,273		
8	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	132,650	138,146	138,185		
9	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	126,190	128,169	128,121		
10	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	115,695	118,712	118,778		
11	FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	113,779	116,373	116,352		
12	FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	94,632	95,276	95,270		
13	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	152,627	144,936	145,247		
14	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	98,790	108,868	109,130		
15	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	102,658	107,157	107,090		
FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE								
16	FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	30/03/07	1 288,506	1 338,453	1 338,963		
17	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT *	AXIS GESTION	05/02/04	2 229,791	2 342,457	2 354,378		
18	FCP AMEN PERFORMANCE	AMEN INVEST	01/02/10	106,792	110,181	110,323		
19	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	110,906	107,715	107,259		
20	FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	121,415	123,971	123,813		
21	FCP FINA 60	FINACORP	28/03/08	1 186,909	1 220,342	1 219,334		
22	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	124,072	136,566	137,217		
23	AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	14,796	16,091	16,172		
24	FCP VALEURS QUIETUDE 2014	TUNISIE VALEURS	23/03/09	5 792,770	6 023,592	6 039,137		
25	FCP VALEURS QUIETUDE 2017	TUNISIE VALEURS	01/10/12	-	5 000,000	5 000,000		
26	FCP VALEURS SERENITE 2013	TUNISIE VALEURS	15/01/08	6 641,348	6 796,458	6 809,425		
27	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,217	2,365	2,365		
28	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	1,845	1,972	1,973		
29	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,131	1,284	1,276		
OPCVM DE DISTRIBUTION								
Dénomination		Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2010	VL antérieure	Dernière VL
				Date de paiement	Montant			
SICAV OBLIGATAIRES								
30	SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	15/05/12	3,845	107,705	106,670	106,697
31	AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	02/10/95	10/04/12	3,670	104,453	103,690	103,705
32	AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	03/04/12	3,916	105,332	104,763	104,790
33	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	10/05/12	4,444	103,098	101,912	101,923
34	TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07/05/07	07/05/12	3,986	103,394	102,611	102,642
35	SICAV AXIS TRÉSORERIE	AXIS GESTION	01/09/03	29/05/12	3,786	107,215	106,164	106,188
36	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	28/05/12	3,881	103,772	103,114	103,145
37	SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	19/04/12	3,918	103,897	103,065	103,094
38	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	19/04/12	3,841	104,077	103,496	103,527
39	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	31/05/12	3,462	105,536	104,900	104,930
40	GENERALE OBLIG SICAV	CGI	01/06/01	31/05/12	4,343	102,558	101,113	101,141
41	CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	15/03/12	3,960	104,185	103,375	103,406
42	FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	31/05/12	3,422	103,891	103,241	103,268
43	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	INI	07/10/98	30/05/12	3,588	106,625	105,927	105,955
44	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	17/04/12	3,763	105,870	104,942	104,970
45	MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	30/05/12	3,137	102,845	101,983	102,010
46	SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	30/03/12	3,552	102,760	101,877	101,904
47	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	28/05/12	3,625	104,226	103,716	103,743
48	SICAV BH OBLIGATAIRE	SIFIB-BH	10/11/97	28/05/12	3,885	102,393	101,841	101,871
49	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	SIFIB BH	06/07/09	09/05/12	3,356	103,270	102,868	102,893
50	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	30/05/12	2,837	103,752	103,621	103,646
51	SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	28/05/12	3,931	102,538	101,747	101,778
52	AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	25/04/12	3,766	104,231	103,342	103,367
53	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	25/05/12	3,274	104,650	104,044	104,071
54	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15/11/93	01/06/12	3,369	102,003	101,452	101,480

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
55	FCP SALAMMETT PLUS	AFC	02/01/07	31/05/12	0,397	10,514	10,406	10,409
56	FCP AXIS AAA	AXIS GESTION	10/11/08	22/05/12	3,915	103,618	102,798	102,829
57	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	27/04/12	2,731	102,703	102,945	102,971
FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE								
58	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	31/05/12	3,938	101,539	100,526	100,593
SICAV MIXTES								
59	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	15/05/12	1,023	75,203	73,831	73,793
60	ATTIJARI VALEURS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	10/05/12	2,267	147,820	158,244	158,244
61	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	10/05/12	22,396	1 463,682	1571,628	1571,106
62	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	19/04/12	2,423	113,852	114,809	114,798
63	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	01/11/01	19/04/12	1,641	115,394	115,078	114,987
64	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	08/12/93	28/05/12	0,828	91,299	95,311	95,314
65	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	19/03/12	0,386	16,380	16,946	16,955
66	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	27/03/12	3,898	273,836	277,758	278,137
67	SICAV BH PLACEMENT	SIFIB-BH	22/09/94	18/05/12	1,417	46,324	43,378	43,300
68	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	25/05/12	5,701	2 354,600	2 615,088	2 612,991
69	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	17/05/12	1,467	79,795	82,827	82,823
70	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	15/05/12	1,309	58,215	60,046	60,074
71	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01/02/99	01/06/12	1,215	101,727	102,156	102,191
72	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17/05/99	01/06/12	1,424	112,003	114,759	114,806
73	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10/04/00	01/06/12	0,331	104,614	107,456	107,582
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
74	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	31/05/12	0,288	11,729	11,655	11,658
75	FCP IRADETT 50	AFC	02/01/07	31/05/12	0,207	12,678	12,705	12,707
76	FCP IRADETT 100	AFC	02/01/07	31/05/12	0,175	16,937	16,307	16,289
77	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	31/05/12	0,325	16,905	16,522	16,516
78	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	10/05/12	0,167	12,027	12,893	12,885
79	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	-	-	10,142	10,946	10,930
80	ATTIJARI FCP HARMONIE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	-	-	10,126	10,659	10,649
81	ATTIJARI FCP SERENITE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	-	-	10,133	10,704	10,700
82	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	31/05/12	1,975	125,099	129,894	129,806
83	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	31/05/12	2,252	124,029	128,744	128,720
84	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	31/05/12	0,032	10,196	11,313	11,305
85	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	02/05/12	0,640	117,513	119,042	118,937
86	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	25/05/12	0,181	19,772	21,030	21,019
87	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	-	-	101,513	93,025	92,810
88	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	-	-	102,065	93,488	93,437
89	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	-	-	-	98,613	98,709
90	BIATCAPITAL CROISSANCE FCP	BIATCAPITAL	17/09/12	-	-	-	102,361	102,171
91	BIATCAPITAL EQUILIBRE FCP	BIATCAPITAL	17/09/12	-	-	-	101,243	101,097
92	BIATCAPITAL PRUDENCE FCP	BIATCAPITAL	17/09/12	-	-	-	101,151	101,081
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
93	FCP AMEN PREVOYANCE	AMEN INVEST	01/02/10	11/04/12	2,860	98,979	100,270	100,241
94	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	11/04/12	1,540	106,970	117,014	116,816
95	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	19/04/12	3,066	142,370	143,763	143,805
96	AL AMANAH ETHICAL FCP	CGF	25/05/09	31/05/12	0,048	10,736	11,536	11,500
97	AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	25/02/08	31/05/12	1,316	115,406	123,373	123,341
98	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	31/05/12	2,626	115,213	118,505	118,498
99	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	27/04/12	0,257	102,389	106,271	106,367
100	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	27/04/12	0,999	101,337	105,037	105,135
101	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	21/05/12	1,526	182,341	191,823	191,484
102	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	21/05/12	1,935	163,739	167,012	167,058
103	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	21/05/12	3,732	142,390	144,677	144,712
104	MAC EXCELLENCE FCP	MAC SA	28/04/06	21/05/12	64,642	9 931,269	10 527,039	10 471,753
105	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	195,636	224,327	223,447
106	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	135,391	146,783	147,470
107	FCP SMART EQUITY	SMART ASSET MANAGEMENT	01/09/09	-	-	1 499,251	1 621,158	1 623,282
108	FCP SAFA	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	-	-	104,083	116,439	116,520
109	FCP SERENA VALEURS FINANCIERES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	27/01/10	20/07/11	1,582	97,771	94,994	95,646
110	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	20/07/11	2,927	115,135	122,405	122,361
111	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	31/05/12	115,372	10 118,317	9 785,995	9 738,822

* Initialement dénommé FCP AXIS CAPITAL PROTEGE

BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHE FINANCIER8, rue du Mexique - 1002 TUNIS -
Tél : 844.500 - Fax : 841.809 / 848.001

Compte bancaire n° 10 113 108 - 101762 - 0 788 83 STB le Belvédère - TUNIS -

courriel : cmf@cmf.org.tn

Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériésPrix unitaire : 0,250 dinar
Etranger : Frais d'expédition en susLe Président du CMF
Mr. Salah EssayelIMPRIMERIE
du
CMF

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS

SICAV L'INVESTISSEUR**SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 SEPTEMBRE 2012****RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre conseil d'administration réuni le 08 mars 2012 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons examiné les états financiers trimestriels de la société «**SICAV L'INVESTISSEUR**», pour la période allant du premier juillet au 30 septembre 2012.

1. Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers:

Nous avons audité les états financiers trimestriels de la société «**SICAV L'INVESTISSEUR**», pour la période allant du premier juillet au 30 septembre 2012, tels qu'annexés au présent rapport, et faisant apparaître un total net bilan de **1 542 774 DT**, un actif net de **1 526 656 DT** et un résultat bénéficiaire trimestriel de **17 701 DT**. L'établissement des états financiers sincères conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie, aux lois et réglementations en vigueur relève de la responsabilité du conseil d'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

2. Responsabilité du commissaire aux comptes:

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

3. Opinion sur les états financiers :

A notre avis, les états financiers trimestriels de la société «**SICAV L'INVESTISSEUR**», pour la période allant du premier juillet au 30 septembre 2012, tels qu'annexés au présent rapport, sont sincères et réguliers et donnent pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière à cette date, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

4. Vérifications et informations spécifiques :

En application des dispositions de l'article 3 (nouveau) de la loi 94-117, portant réorganisation du marché financier, telle que modifiée par les textes subséquents, et sur la base de nos travaux effectués conformément aux normes professionnelles appliquées en la matière, nous n'avons pas relevé des insuffisances qui sont de nature à affecter l'efficacité et la fiabilité du système de contrôle interne de la société.

Tunis, le 29 Octobre 2012

Le Commissaire aux Comptes :
Salah DHIBI

SICAV L'INVESTISSEUR

BILAN
Arrêté au 30/09/2012
(en dinars tunisiens)

Actif	NOTE	30/09/2012	30/09/2011	31/12/2011
Portefeuille-titres	AC 1	1 198 673	1 131 607	1 142 546
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		1 035 674	920 412	929 069
Obligation et valeurs assimilées		162 999	211 195	213 477
Autres valeurs				
Placements monétaires disponibilités	AC 2	344 101	415 680	441 602
Placements monétaires		205 129	378 525	381 532
Disponibilités		138 972	37 155	60 070
Créances d'exploitation	AC 3	-	2 070	-
TOTAL ACTIF		1 542 774	1 549 357	1 584 148
PASSIF		16 118	13 605	13 061
Opérateurs Créditeurs	PA 1	16 118	13 605	13 061
TOTAL PASSIF		16 118	13 605	13 061
ACTIF NET		1 526 656	1 535 752	1 571 087
Capital	CP 1	1 501 498	1 508 074	1 542 254
Sommes Distribuables	CP2	25 158	27 678	28 833
Sommes distribuables des exercices antérieurs		4	13	13
Sommes distribuables de l'exercice		25 154	27 665	28 820
ACTIF NET		1 526 656	1 535 752	1 571 087
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		1 542 774	1 549 357	1 584 148

SICAV L'INVESTISSEUR

ETAT DE RESULTAT
Arrêté au 30/09/2012
(en dinars tunisiens)

	NOTE	Période du 01/07 au 30/09/12	Période du 01/01 au 30/09/12	Période du 01/07 au 30/09/11	Période du 01/01 au 30/09/11	Période du 01/01 au 31/12/11
Revenus du portefeuille – titres	PR 1	10 225	31 234	13 245	30 057	32 339
Dividendes		8 457	25 410	10 964	22 222	22 222
Revenus des obligations et valeurs assimilées		1 768	5 824	2 281	7 835	10 117
Revenus des placements monétaires	PR 2	1 584	7 203	2 998	8 600	11 607
Total des revenus des placements		11 809	38 437	16 243	38 657	43 946
Charges de gestion des placements	CH 1	-4 006	-12 012	-3 767	-11 029	-14 963
Revenu net des placements		7 803	26 425	12 476	27 628	28 983
Autres produits		-	-	-	-	-
Autres charges		-	-	-	-	-
Résultat d'exploitation		7 803	26 425	12 476	27 628	28 983
Régularisation du résultat d'exploitation	PR 3	-1 167	-1 271	50	36	-163
Sommes distribuables de l'exercice		6 636	25 154	12 526	27 664	28 820
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		1 167	1 271	-50	-36	163
Variation des plus (ou moins) values potentielles/ titres		-26 041	22 553	73 616	-36 197	1 051
Plus ou moins values réalisées /cession des titres		36 210	39 644	-	262	7 882
Frais de négociation		-271	-835	-	-3	-73
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		17 701	87 787	86 092	-8 310	37 843

SICAV L'INVESTISSEUR

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
Arrêté au 30/09/2012
(en dinars tunisiens)

	Période du 01/07 au 30/09/12	Période du 01/01 au 30/09/12	Période du 01/07 au 30/09/11	Période du 01/01 au 30/09/11	Période du 01/01 au 31/12/11
Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation	17 701	87 787	86 092	-8 310	37 843
Résultat d'exploitation	7 803	26 425	12 476	27 628	28 983
Variation des plus (ou moins) values potentielles / titres	-26 041	22 553	73 616	-36 197	1 051
Plus ou moins values réalisées / cession des titres	36 210	39 644	-	262	7 882
Frais de négociation	-271	-835	-	-3	-73
Distribution de dividendes	-	-28 829	-	-27 346	-27 346
Transactions sur le capital	-76 662	-103 389	3 018	4 374	-6 445
a- Souscriptions	-	5 164	3 018	8 311	8 310
Capital	-	6 200	4 000	11 400	11 400
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	-	-1 041	-1 032	-3 158	-3 158
Régularisation des sommes distribuables	-	5	50	69	68
b- Rachats	-76 662	-108 553	-	-3 938	-14 755
Capital	-90 500	-129 100	-	-5 500	-19 200
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	15 005	21 824	-	1 595	4 676
Régularisation des sommes distribuables	-1 167	-1 277	-	-33	-231
Variation de l'actif net	-58 961	-44 431	89 110	-31 282	4 053
Actif net					
en début de période	1 585 617	1 571 087	1 446 642	1 567 034	1 567 034
en fin de période	1 526 656	1 526 656	1 535 752	1 535 752	1 571 087
Nombre d'actions					
en début de période	19 328	19 652	19 749	19 730	19 730
en fin de période	18 423	18 423	19 789	19 789	19 652
VALEUR LIQUIDATIVE	82,867	82,867	77 ,606	77 ,606	79 ,945
Taux de rendement de la période	1,01%	5,49%	5,95%	-0,54%	2,4%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS
PERIODE CLOSE LE 30 SEPTEMBRE 2012
(en dinars Tunisiens)

NOTE 1 : CREATION DE LA SOCIETE

La société « **SICAV L'Investisseur** » est une société anonyme à capital variable créée le 14/01/1994 pour gérer un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe et variable. Elle est autorisée à exercer par visa du C.M.F. N° 94-117 du 28/03/1994.

NOTE 2 : OBJET

L'activité de la société a pour objet, tel que précisé dans l'article 3 de ses statuts, la gestion du portefeuille de valeurs mobilières. Elle cherche à contribuer à la mobilisation de l'épargne, au développement du marché financier et à la promotion des investissements.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30 septembre 2012, sont établis conformément aux préconisations du système comptable des entreprises et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles qu'approuvées par l'arrêté du Ministre des Finances du 22 janvier 1999.

Les éléments inclus dans les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évolution des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3-1 : Prise en compte du portefeuille actions

Les acquisitions d'actions et de valeurs assimilées sont enregistrées en comptabilité au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de cet achat sont imputés en capital.

En principe, les ventes d'actions sont comptabilisées pour leur coût moyen pondéré d'entrée en faisant la distinction entre les actions anciennes et les nouvelles tant qu'elles ne sont pas alignées.

Les plus ou moins-values sont comptabilisées parmi les capitaux propres en tant que plus ou moins-values sur cession.

3-2 : Prise en compte des droits rattachés aux actions

Les droits liés aux actions (D.A. et D.P.S.) sont enregistrés séparément dès leur détachement. Ces droits sont comptabilisés à leur valeur théorique puis valorisés sur la base des cours du marché la plus probable. Ils constituent un élément des coûts d'entrée des nouvelles actions à obtenir par l'exercice éventuel de ces droits.

En cas de cession, leur sortie est enregistrée au coût moyen pondéré des entrées.

3-3 : Prise en compte des titres de créances et des revenus y afférents

Les obligations et les titres des créances négociables ainsi que les placements monétaires sont enregistrés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat.

Les intérêts sur ces titres de créances et assimilés sont pris en compte en résultat dès qu'ils sont courus. Les échéances sont imputées au débit des comptes des intérêts courus au jour et au crédit des revenus d'obligations et assimilés.

3-4 : Différences et variations d'estimation du portefeuille

Les comptes « Différences d'estimation » et « Variations d'évaluation » permettent d'enregistrer, à la date des arrêtés des comptes, la différence entre la valeur comptable et la valeur réévaluée du Portefeuille des titres considérés comme valeur actuelle des stocks de valeurs mobilières. En principe, les cours de réévaluation sont:

- Pour les valeurs cotées durant les dernières séances boursières précédant la date d'évaluation, le cours boursier moyen pondéré ;
- Pour les valeurs qui n'ont pas été cotées durant les dernières séances boursières, la réévaluation est faite sur la base du dernier cours boursier ajusté pour tenir compte de tout événement de nature à agir sur le cours de cette valeur et/ou le cas échéant de la valeur mathématique ou intrinsèque des actions possédées ;

- Pour les obligations, l'évaluation tient compte aussi bien du capital que des intérêts courus. L'évaluation du principal est faite sur la base d'un coût moyen pondéré ou d'un cours ajusté pour les obligations n'ayant pas enregistrées des transactions le jour d'arrêté. Ces différences d'estimation ne sont pas lissées sur la période de détention ;
- Pour les OPCVM, la valeur à retenir postérieurement à l'acquisition est calculée sur la base de leur valeur liquidative la plus récente (en principe, du jour de l'arrêté comptable).

3-5 : Etablissement dépositaire

Ce compte enregistre les mouvements en numéraires reçus par le dépositaire qui, par convention se charge à la fois de la gestion des titres possédés par la SICAV et d'autre part, centralise pour le compte de cette dernière et suit l'exécution des opérations d'achats et de ventes de valeurs mobilières.

3-6 : Les frais de gestion

Les frais de gestion sont à attribuer au dépositaire, au réseau des agences et au gestionnaire suivant un contrat forfaitaire respectivement à raison de 0,1%,0,1%,0,8% T.T.C. de l'actif net de la SICAV, calculé quotidiennement, et ce, à partir du 01/11/2002. Ces frais sont les seuls frais de gestion supportés par la SICAV.

3-7 : Valeur liquidative

La valeur liquidative est obtenue par l'actualisation des éléments d'actif au cours du jour comme si le marché était parfait et que les différents cours ne changeraient pas en fonction des quantités offertes et des intentions de vente.

NOTES SUR LES ETATS FINANCIERS :

N1- NOTES LIEES AU BILAN

ACTIF

AC 1- Portefeuille-titres

Actions, valeurs assimilées et droits rattachés

Actions	30-09-2012	30-09-2011	31-12-2011
Actions et droits rattachés	963 253	848 163	819 572
Différence d'estimation sur actions	72 421	12 885	49 615
Actions sicav	-	59 628	59 627
Différence d'estimation sur actions sicav	-	-264	255
Total	1 035 674	920 412	929 069

Obligations

Obligations	30-09-2012	30-09-2011	31-12-2011
Obligations	159 990	207 222	207 222
Intérêts courus	3 009	3 975	6 257
DE/Obligations	-	-2	-2
Total	162 999	211 195	213 477

AC 2- Placements monétaires et disponibilités

Placements monétaires

BTCT	30-09-2012	30-09-2011	31-12-2011
BTCT	210 000	390 000	390 000
BTCT, intérêts précomptés	-6 605	-14 409	-14 409
Intérêts courus	1 734	2 934	5 941
Total	205 129	378 525	381 532

Disponibilités

Liquidités	30-09-2012	30-09-2011	31-12-2011
Avoirs en Banque	138 972	37 155	60 070
Sommes à l'encaissement	-	-	-
Total	138 972	37 155	60 070

AC 3- Créances d'exploitation

Autres créances	30-09-2012	30-09-2011	31-12-2011
Dividendes à recevoir	-	2 070	-
Total	-	2 070	-

PASSIF**PA 1- Opérateurs Créiteurs**

PASSIFS	30-09-2012	30-09-2011	31-12-2011
Gestionnaire	3 509	3 415	2 461
Commission réseau	11 294	9 700	10 093
commissions dépositaire	1 315	490	507
Total	16 118	13 605	13 061

CAPITAL**CP 1- Capital**

SITUATION NETTE	30-09-2012	30-09-2011	31-12-2011
capital social	1 965 200	1 973 000	1 973 000
Souscriptions	6 200	11 400	11 400
Rachats	-129 100	-5 500	-19 200
Frais de négociation	-835	-3	-73
VDE/ actions	72 421	12 885	49 614
VDE/ obligations	-	-2	-2
VDE/ OPCVM	-	-264	255
Plus value/ actions	82 890	-	7 621
Moins value/ actions	-42 201	-	-
Plus value/ OPCVM	-	262	261
Moins value/ OPCVM	-1 045	-	-
+/- val/report OPCVM	-255	-70	-70
+/- val/report actions	-49 615	-48 748	-48 748
+/- val/report obligation	2	2	2
Sous total	1 903 662	1 942 962	1 974 060
Report à nouveau	4	13	13
Résultat de l'exercice en instance	-	-	-
Résultats non distribuables	-422 946	-433 325	-433 325
Régularisation SND (souscription)	-1 042	-3 158	-3 158
Régularisation SND (rachats)	21 824	1 595	4 676
Régularisation RAN (souscription)			1
Régularisation RIA (souscription)			
Régularisation RIA (rachats)			
Total	-402 160	-434 875	-431 793
Total classe 1	1 501 502	1 508 087	1 542 267
Somme distribuable des exercices antérieurs	-4	-13	-13
Capital	1 501 498	1 508 074	1 542 254

CP2- Sommes Distribuables**Sommes distribuables des exercices antérieurs**

Sommes distribuables de l'exercice	30-09-2012	30-09-2011	31-12-2011
RAN sur arrondis de coupons	4	13	13
Total	4	13	13

Sommes distribuables de l'exercice	30-09-2012	30-09-2011	31-12-2011
Sommes distribuables Résultat	25 154	27 665	28 820
Total	25 154	27 665	28 820

Total Actif net	1 526 656	1 535 752	1 571 087
capital	1 501 498	1 508 074	1 542 254
sommes distribuables	25 158	27 678	28 833

N2-Notes liées au compte de résultat**PR 1- Revenus du portefeuille - titres****Dividendes**

Dividendes	Période du 01/07 au 30/09/2012	Période du 01/01 au 30/09/2012	Période du 01/07 au 30/09/2011	Période du 01/01 au 30/09/2011	31-12-2011
Revenus actions, valeurs assimilées et droits rattachés	8 457	23 114	10 964	20 700	20 700
Revenus OPCVM	-	2 296	-	1 522	1 522
Dividendes	8 457	25 410	10 964	22 222	22 222

Revenus des obligations et valeurs assimilées

Revenus des obligations et valeurs assimilées	Période du 01/07 au 30/09/2012	Période du 01/01 au 30/09/2012	Période du 01/07 au 30/09/2011	Période du 01/01 au 30/09/2011	31-12-2011
Revenus des obligations et valeurs assimilées (Potentiel)	1 768	3 010	2 281	3 975	6 257
Revenus des obligations et valeurs assimilées (Report)	-	-6 257	-	-7 899	-7 899
Revenus des obligations et valeurs assimilées (Réalisé)	-	9 071	-	11 759	11 759
Total	1 768	5 824	2 281	7 835	10 117

PR 2 Revenus des placements monétaires

Revenus des placements monétaires	Période du 01/07 au 30/09/2012	Période du 01/01 au 30/09/2012	Période du 01/07 au 30/09/2011	Période du 01/01 au 30/09/2011	31-12-2011
Revenus bons de trésor (Potentiel)	-405	1 734	54	2 934	5 941
Revenus bons de trésor (Report)	-	-5 941	-	-3 676	-3 676
Revenus bons de trésor (Réalisé)	1 989	11 410	2 905	9 303	9 303
Intérêts sur comptes de dépôts	-	-	39	39	39
Total	1 584	7 203	2 998	8 600	11 607

PR 3 Régularisation du résultat d'exploitation

	Période du 01/07 au 30/09/2012	Période du 01/01 au 30/09/2012	Période du 01/07 au 30/09/2011	Période du 01/01 au 30/09/2011	31-12-2011
Comptes de régularisation					
Régularisation SD exercice en cours (souscription)	-	5	50	68	68
Régularisation SD exercice en cours (rachats)	-1 167	-1 276	-	-32	-231
Total	-1 167	-1 271	50	36	-163

CH 1 Charges de gestion des placements

	Période du 01/07 au 30/09/2012	Période du 01/01 au 30/09/2012	Période du 01/07 au 30/09/2011	Période du 01/01 au 30/09/2011	31-12-2011
Charges					
Rémunération du Gestionnaire	3 204	9 610	3 013	8 823	11 971
Rémunération de réseau	401	1 201	377	1 103	1 496
Rémunération du dépositaire	401	1 201	377	1 103	1 496
Total	4 006	12 012	3 767	11 029	14 963

NOTE 3 / NOTE SUR LE PORTEFEUILLE TITRES

Le solde de ce poste s'élève au 30 septembre 2012 à **1 198 673 DT** et se détaille comme suit :

PORTEFEUILLE TITRES	Nombre	Coût d'acquisition	Valeurs au 30-09-2012	% de l'actif net
Actions et droits rattachés		963 252,941	1 035 673,637	67,84%
ADWYA	3 400	21 984,463	27 781,400	1,82%
AMS	2 500	39 000,000	37 265,000	2,44%
ARTES	2 250	21 210,000	21 152,250	1,39%
ASSAD	4 003	12 242,131	37 724,272	2,47%
ATB	5 000	26 785,051	26 070,000	1,71%
ATL	7 100	16 928,970	35 698,800	2,34%
BNA	750	10 455,000	7 312,500	0,48%
ATTIJARI BANK	3 042	53 979,100	48 872,772	3,20%
BT	9 500	87 706,660	118 740,500	7,78%
BTE (ADP)	1 150	35 200,000	31 956,200	2,09%
CARTHAGE CEMENT	16 724	52 740,400	64 922,568	4,25%
CIMENTS DE BIZERTE	651	4 649,116	5 012,700	0,33%
ALKIMIA	1 200	52 437,279	43 032,000	2,82%
ENNAKL AUTOMOBILES	4 274	48 197,800	56 613,404	3,71%
ESSOUKNA	1 600	6 985,600	17 440,000	1,14%
GIF-FILTER	6 000	57 060,000	46 446,000	3,04%
MONOPRIX	1 560	47 005,000	45 332,040	2,97%
SERVICOM	6 058	19 688,500	66 850,030	4,38%
SIPHAT	3 450	79 948,000	44 160,000	2,89%
SITS	1 272	3 342,980	4 261,200	0,28%
SOTRAPIL	2 363	64 871,559	40 650,689	2,66%
SPDIT-SICAF	5 208	33 389,864	36 732,024	2,41%
STB	400	6 782,000	3 466,400	0,23%
TPR	9 900	36 899,717	55 578,600	3,64%
TUNIS RE	1 060	9 895,427	10 300,020	0,67%
TUNISAIR	9 152	26 017,393	15 915,328	1,04%
TUNISIE LAIT	11 000	49 870,000	48 400,000	3,17%
UIB	2 000	37 980,000	37 984,000	2,49%
ASSAD DA 1/23	7	0,931	2,940	0,00%
OBLIGATIONS		159 990,000	162 999,410	10,67%
AIL 2009-1	500	20 000,000	20 625,137	1,35%
BNA 2009 SUB	1 000	79 990,000	81 656,246	5,35%
HL F 2010/1	1 000	60 000,000	60 718,027	3,98%

TOTAL		1 123 242,941	1 198 673,047	78,51%
--------------	--	----------------------	----------------------	---------------

NOTE 4 / NOTE SUR LE CAPITAL

Les mouvements sur le capital au cours du troisième trimestre 2012 se détaillent comme suit :

Capital au 30-06-2012

Montant	1 567 095
---------	-----------

Nombre de titres	19 328
------------------	--------

Nombre d'actionnaires	51
-----------------------	----

Souscriptions réalisées

Montant	
---------	--

Nombre de titres émis	
-----------------------	--

Nombre d'actionnaires entrants	
--------------------------------	--

Rachats effectués

Montant	<90 500>
---------	----------

Nombre de titres rachetés	<905>
---------------------------	-------

Nombre d'actionnaires sortants	<3>
--------------------------------	-----

Autres mouvements

Variation des plus(ou moins) values potentielles sur titres	<26 041>
---	----------

Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	36 210
--	--------

Frais de négociation	<271>
----------------------	-------

Régularisation des sommes non distribuables	15 005
---	--------

Capital au 30-09-2012

Montant	1 501 498
---------	-----------

Nombre de titres	18 423
------------------	--------

Nombre d'actionnaires	48
-----------------------	----

NOTE 5 / Contrôle des ratios réglementaires**Référence article 29 § 2 & 3 du code des organismes de placements collectif**

NIVEAU REGLEMENTAIRE		Réalisé	Observations
Ratio emploi en Valeurs mobilières	Min = 50%		
	Max = 80%		
	Portefeuille / AN > 50%	78,51%	Conforme
Ratio de quasi liquidité	Min = 0%		
	Max = 30%		
	Portefeuille / AN < 30%	13,44%	Conforme
Ratio de liquidité immédiate	Max = 20%	9,10%	Conforme
Ratio de liquidité générale	Min = 20%	22,54%	Conforme
	Max = 50%		
Ratio OPCVM	Max = 5%	0,00%	Conforme
Ratio par émetteur	Max = 10%		Conforme
Capital minimum	Min = 1000 000 DT		
	Capital actuel = 1 501 498 DT		Conforme

SICAV BH OBLIGATAIRE

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 SEPTEMBRE 2012

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA COMPOSITION DE L'ACTIF NET ET LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS AU 30 SEPTEMBRE 2012.

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié et en application des dispositions de l'article 8 du Code des Organismes de Placement Collectif tel que promulgué par la Loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001, nous avons examiné la composition de l'actif net de la société « SICAV BH OBLIGATAIRE » arrêté au 30 Septembre 2012.

Nous avons également examiné les états financiers trimestriels, arrêtés au 30 Septembre 2012, établis conformément aux Normes Comptables 16 et 19, approuvées par Arrêté du Ministre des Finances du 22 Janvier 1999.

Ces états financiers sont établis sous la responsabilité des organes de direction et d'administration de la société. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

Nous avons conduit notre mission conformément aux normes d'audit généralement admises. Ces normes exigent que nous planifions et que nous accomplissions l'audit de façon à obtenir une assurance raisonnable nous permettant de conclure que les états financiers ne sont pas entachés d'inexactitudes significatives.

Un audit est l'examen, sur la base de tests, des preuves de validité des montants et informations contenus dans les états financiers. Il comprend, généralement, la vérification des principes comptables utilisés et des estimations significatives faites par la direction, ainsi qu'une évaluation globale de la présentation des états financiers. Nous pensons que notre audit fournit un fondement raisonnable à notre opinion.

1/ Le solde de poste « créances d'exploitation » s'élève au 30 Septembre 2012 à 105 840 Dinars. Il comprend la dernière échéance en principal et en intérêts du 01 Juin 2011 de l'emprunt obligataire « HOURIA 2000 », qui demeure impayée à la date d'émission de ce rapport.

Selon les informations disponibles, la banque garante de cet emprunt a refusé le règlement de cette échéance et elle a engagé une action de résiliation du plan de redressement homologué par le tribunal, motivé par le non respect par l'administrateur judiciaire dudit plan. Le 6 Décembre 2011, le tribunal de première instance de Sousse a décidé la suspension des procédures de redressement judiciaire de la société « HOTEL HOURIA ». Il est actuellement très incertain d'anticiper sur le sort final de cette affaire et aucune dépréciation de cette créance n'a été constituée dans les états financiers pour couvrir le risque de défaut de paiement.

2/ La société « SICAV BH OBLIGATAIRE » a souscrit 28 775 titres au capital de la société « SICAV AMEN TRÉSOR » pour une valeur de 3 000 024 Dinars. Toutefois, l'article (2) des statuts stipule que la société « SICAV BH OBLIGATAIRE » a pour objet uniquement de gérer un portefeuille de valeurs obligataires.

3/ Les organismes de placement collectif en valeurs mobilières ne peuvent détenir plus de 10% d'une même catégorie de valeurs mobilières d'un même émetteur, sauf s'il s'agit de l'Etat, des collectivités locales ou de valeurs mobilières garanties par l'Etat. A ce titre, il est à signaler que nos travaux de vérification ont été limités par le fait que les informations disponibles ne nous permettent pas la vérification du respect de ce ratio concernant les placements en billets de trésorerie et certificats de dépôt.

4/ La société « SICAV BH OBLIGATAIRE » emploie 16,04 % de son actif en titres émis (Emprunts Obligataires BH) ou titres garantis (Emprunts Obligataires et Billets de Trésorerie) par la « BANQUE DE L'HABITAT », ce qui est en dépassement par rapport à la limite maximale de 10% fixée par l'article 29 du Code des Organismes de Placement Collectif. A cet effet, le Conseil du Marché Financier a adressé à la « SIFIB », gestionnaire de la société « SICAV BH OBLIGATAIRE », une lettre en vue de régulariser sans délai cette situation conformément à la réglementation en vigueur.

5/ La société « SICAV BH OBLIGATAIRE » emploie 10,03 % de son actif en titres émis (Billets de Trésorerie) par la société « MODERN LEASING », ce qui est en dépassement par rapport à la limite maximale de 10% fixée par l'article 29 du Code des Organismes de Placement Collectif.

Sur la base de notre examen limité et sous réserve de l'incertitude portant sur la recouvrabilité de la dernière échéance de l'emprunt « HOURIA 2000 » décrite au point 1 et en dehors des observations formulées au niveau des points 2,3,4 et 5, nous n'avons pas relevé d'autres faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels ci-joints, de la société « SICAV BH OBLIGATAIRE » arrêtés au 30 Septembre 2012, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que le résultat de ses opérations et des mouvements sur l'actif net pour le trimestre clos le 30 Septembre 2012.

Tunis, le 30 Octobre 2012
Le Commissaire aux Comptes :
P/CMC – DFK International

Wadii TRABELSI

BILAN
arrêté au 30/09/2012
(Unité : en Dinars Tunisiens)

	Notes	30/09/2012	30/09/2011	31/12/2011
<u>ACTIF</u>				
AC 1 - Portefeuille - titres	3-1	87 832 415	80 143 924	80 199 327
a - Actions, Valeurs assimilées et droits rattachés		3 001 031	-	-
b - Obligations et Valeurs assimilées		83 596 637	78 665 772	78 775 907
c - Autres Valeurs		1 234 746	1 478 151	1 423 420
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités		40 702 154	46 502 033	51 783 634
a - Placements monétaires	3-3	30 778 451	27 076 158	35 559 376
b - Disponibilités		9 923 702	19 425 875	16 224 258
AC 3 - Créances d'exploitation		105 840	105 840	105 840
AC 4 - Autres actifs		-	-	-
TOTAL ACTIF		128 640 409	126 751 796	132 088 801
<u>PASSIF</u>				
PA 1- Opérateurs créditeurs	3-6	139 186	138 718	150 356
PA 2 - Autres créditeurs divers	3-7	433 070	441 892	445 825
TOTAL PASSIF		572 255	580 610	596 180
<u>ACTIF NET</u>				
CP 1 -Capital	3-5	124 393 335	122 491 934	126 504 418
CP 2 - Sommes distribuables		3 674 818	3 679 253	4 988 202
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		109	926	956
b - Sommes distribuables de l'exercice		3 674 709	3 678 327	4 987 246
ACTIF NET		128 068 153	126 171 186	131 492 620
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		128 640 409	126 751 796	132 088 801

ETAT DE RESULTAT
arrêté au 30/09/2012
(Unité : en Dinars Tunisiens)

	Notes	Période du 01/07/2012 au 30/09/2012	Période du 01/01/2012 au 30/09/2012	Période du 01/07/2011 au 30/09/2011	Période du 01/01/2011 au 30/09/2011	31/12/2011
<u>PR 1 - Revenus du portefeuille - titres</u>	3-2	968 008	2 840 364	874 717	2 559 396	3 448 437
a - Dividendes		-	-	-	-	-
b - Revenus des obligations et valeurs assimilées		954 556	2 803 109	858 099	2 506 380	3 384 193
c - Revenus des autres valeurs		13 452	37 255	16 618	53 016	64 244
<u>PR 2 - Revenus des placements monétaires</u>	3-4	413 306	1 374 317	498 475	1 228 950	1 733 401
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		1 381 314	4 214 681	1 373 192	3 788 346	5 181 837
<u>CH 1 - Charges de gestion des placements</u>	3-8	138 599	430 659	138 133	380 061	529 534
REVENU NET DES PLACEMENTS		1 242 715	3 784 022	1 235 059	3 408 285	4 652 303
<u>PR 3 - Autres produits</u>		-	-	-	-	-
<u>CH 2 - Autres charges</u>	3-9	45 290	140 473	45 096	126 430	174 213
RESULTAT D'EXPLOITATION		1 197 424	3 643 549	1 189 964	3 281 855	4 478 090
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</u>		116 858	31 160	226 941	396 472	509 156
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		1 314 282	3 674 709	1 416 905	3 678 327	4 987 246
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>		- 116 858	- 31 160	- 226 941	- 396 472	- 509 156
* Variation des +/- values potentielles sur titres		- 156	- 19 860	- 13 954	- 28 760	- 31 853
* +/- values réalisées sur cession des titres		-	-	-	-	-
* Frais de négociation		-	-	-	-	-
RESULTAT NET DE LA PERIODE		1 197 268	3 623 689	1 176 010	3 253 095	4 446 237

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

arrêté au 30 / 09 / 2012

(Unité : en Dinars Tunisiens)

	Période du 01/07/2012 au 30/09/2012	Période du 01/01/2012 au 30/09/2012	Période du 01/07/2011 au 30/09/2011	Période du 01/01/2011 au 30/09/2011	Exercice 2011
<u>AN 1 - Variation de l'Actif Net résultant</u>					
<u>des opérations d'exploitation</u>					
a - Résultat d'exploitation	1 197 424	3 643 549	1 189 964	3 281 855	4 478 090
b - Variation des +/- valeurs potentielles					
sur titres	- 156	- 19 860	- 13 954	- 28 760	- 31 853
c - +/- valeurs réalisées sur cession de titres	-	-	-	-	-
d - Frais de négociation de titres	-	-	-	-	-
<u>AN 2 - Distribution des dividendes</u>	-	4 768 977	-	4 172 634	4 172 634
<u>AN 3 - Transaction sur le capital</u>					
a - Souscriptions	35 086 486	91 103 347	42 568 417	99 506 843	133 681 548
* Capital	34 728 400	89 421 300	42 149 600	97 922 800	131 417 200
* Régularisation des sommes non distrib.	- 516 377	- 1 327 840	- 617 973	- 1 426 847	- 1 919 339
* Régularisations des sommes distrib.	874 463	3 009 887	1 036 789	3 010 889	4 183 686
b - Rachats	31 599 960	93 382 526	32 816 282	76 776 008	106 822 421
* Capital	31 307 800	91 544 500	32 482 300	75 445 900	104 864 900
* Régularisation des sommes non distrib.	- 465 441	- 1 359 816	- 475 795	- 1 098 595	- 1 531 264
* Régularisation des sommes distrib.	757 601	3 197 842	809 777	2 428 703	3 488 785
VARIATION DE L'ACTIF NET	4 683 794	- 3 424 467	10 928 144	21 811 296	27 132 730
<u>AN 4 - Actif Net</u>					
a - En début de période	123 384 360	131 492 620	115 243 041	104 359 890	104 359 890
b - En fin de période	128 068 153	128 068 153	126 171 186	126 171 186	131 492 620
<u>AN 5 - Nombre de parts</u>					
a - En début de période	1 228 498	1 283 936	1 146 509	1 018 413	1 018 413
b - En fin de période	1 262 704	1 262 704	1 243 182	1 243 182	1 283 936
VALEUR LIQUIDATIVE	101,424	101,424	101,491	101,491	102,414
AN 6 TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	3,92%	3,78%	3,84%	3,83%	3,76%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Arrêtés au 30 / 09 / 2012
(Unité en Dinars Tunisiens)

1 - Référentiel d'élaboration des états financiers :

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30/09/2012, sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2 - Principes comptables appliqués :

Les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titre à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2-1 *Prise en compte des placements et des revenus y afférents* :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2-2 *Evaluation des autres placements* :

Les placements en obligations et valeurs similaires admises et non admises à la cote demeurent évalués à leur prix d'acquisition lorsqu'ils n'ont pas fait l'objet depuis leur acquisition, de transaction ou de cotation à un prix différent. Ils sont évalués à la valeur de marché lorsqu'ils ont fait l'objet de transaction ou de cotation à une date récente.

La « SICAV BH OBLIGATAIRE » a procédé le 20 Mai 2005, au changement de la méthode d'évaluation des obligations. Selon la nouvelle méthode, les obligations sont toujours évaluées à leur coût d'acquisition sans tenir compte du cours boursier.

Les placements en Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont évalués à leur coût d'acquisition ajusté du montant de l'amortissement de la décote ou de la prime jusqu'à l'échéance.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3 - Notes sur les éléments du bilan et de l'état de résultat**3 - 1 Note sur le portefeuille - titres**

Le solde de ce poste s'élève au 30 Septembre 2012, à 87 832 415 Dinars, contre un solde de 80 143 924 Dinars au 30 Septembre 2011. L'état du portefeuille titre au 30 Septembre 2012, se détaille ainsi :

Désignation du titre	Nbre de	Coût	Val. au	% actif	Note /
Obligations d'Etat : BTA	10 000	10 000 000	10 291 325	8,00%	
BTA7,5 % Avril 2014	9500	9 500 000	9 778 239	7,60%	Etat
BTA 5,50% Mars 2019	500	500 000	513 086	0,40%	Etat
Obligations de sociétés	894 000	71 853 872	73 305 312	56,98%	
BH 2009	75 000	7 500 000	7 738 934	6,02%	BH
UIB 2011-2	35 000	3 500 000	3 610 585	2,81%	UIB
AMEN BANK 2011/1	40 000	3 600 000	3 602 407	2,80%	AMEN BANK
AMEN BANK 2010	40 000	3 466 529	3 476 704	2,70%	AMEN BANK
TL 2011-2	30 000	3 000 000	3 131 875	2,43%	BBB+

Désignation du titre	Nbre de	Coût	Val. au	% actif	Note /
UIB 2011-1	30 000	2 850 000	2 864 167	2,23%	UIB
CIL 2010/2	30 000	2 400 000	2 493 895	1,94%	BBB
HL 2010/2	30 000	2 400 000	2 488 630	1,93%	BB+
UIB 2009 TRANCHE B	30 000	2 399 700	2 421 685	1,88%	UIB
BTE 2009	30 000	2 100 000	2 103 866	1,64%	BTE
STB 2008/2	25 000	2 031 250	2 096 472	1,63%	STB
ATTIJARI LEASING 2011	20 000	2 000 000	2 068 721	1,61%	BB+
TUNISIE LEASING 2011-3	20 000	2 000 000	2 062 911	1,60%	BBB+
BNA 2009	25 000	1 999 975	2 041 873	1,59%	BNA
STB 2010/1 (B)	20 000	1 733 200	1 771 857	1,38%	STB
ATB 2007/1	20 000	1 600 000	1 624 745	1,26%	ATB
AMEN BANK 2009 (A)	20 000	1 599 800	1 599 991	1,24%	A B
ATL 2009/3	25 000	1 500 000	1 546 377	1,20%	BBB
UIB 2009 TRANCHE A	20 000	1 400 000	1 412 243	1,10%	UIB
BTK 2009 (C)	15 000	1 299 948	1 326 399	1,03%	BTK
TUNISIE LEASING 2010-2	15 000	1 200 000	1 244 974	0,97%	BBB+
AMEN BANK 2009 (B)	15 000	1 199 902	1 200 016	0,93%	A B
ATTIJARI BANK 2010	12 000	1 028 568	1 052 725	0,82%	Attijari Bank
BTE 2011	10 000	1 000 000	1 024 502	0,80%	BTE
TL 2012-1	10 000	1 000 000	1 017 123	0,79%	BBB+
ATTIJARI LEASING 2012-1	10 000	1 000 000	1 017 119	0,79%	BB+
ATL 2012-1	10 000	1 000 000	1 016 580	0,79%	BBB
EO BTK 2012-1	10 000	1 000 000	1 000 690	0,78%	BB
ATTIJARI LEASING 2010-1	15 000	900 000	901 411	0,70%	BB+
AIL 2012-1	8 000	800 000	814 624	0,63%	BBB+
ATTIJARI LEASING SUB 2009	7 500	750 000	772 541	0,60%	BBB+
CHO2009	7 000	700 000	721 681	0,56%	BIAT
BH SUB 2007	10 000	600 000	618 313	0,48%	BH
E S AMEN BANK 2008	7 500	600 000	612 243	0,48%	A B
HL 2010-1	10 000	600 000	605 827	0,47%	BB+
ATL 2010-1 5 ANS VAR	10 000	600 000	602 941	0,47%	BBB
BTE 2010 (A) 10 ANS TX VAR	7 000	560 000	560 717	0,44%	BTE
CIL 2012/1	5 000	500 000	512 164	0,40%	BBB
ATL 2006/1	25 000	500 000	507 693	0,39%	BBB
AIL 2010-1	8 000	480 000	489 721	0,38%	BBB+
STM 2007	12 000	480 000	480 684	0,37%	BTE
CIL 2011/1 FX	5 000	400 000	411 012	0,32%	BBB
CIL 2011/1 VAR	5 000	400 000	408 449	0,32%	BBB
MEUBLATEX INDUSTRIES 2010 (	4 000	400 000	407 480	0,32%	A B
MEUBLATEX 2008 TR A	5 000	400 000	401 610	0,31%	BH
MEUBLATEX 2008 TR F	5 000	400 000	401 610	0,31%	BTL
HL 2009/2	10 000	400 000	400 289	0,31%	BB+
STB 2008/1	5 000	375 000	380 678	0,30%	STB
TL 2007-1	15 000	300 000	311 892	0,24%	BBB+
PANOBOIS 2007	5 000	300 000	307 437	0,24%	BTE
TUNISIE LEASING 2009-2	5 000	300 000	306 268	0,24%	BBB+
HL 2009/1	7 500	300 000	302 079	0,23%	BB+
CIL 2009/2	7 500	300 000	300 565	0,23%	BBB
CHO-2009	2 000	200 000	205 374	0,16%	BIAT
ATL 2008/1	5 000	100 000	101 767	0,08%	BBB
HL 2012/1	4 000	400 000	400 178	0,31%	BB
FCC	1 400	1 228 594	1 234 746	0,96%	
FCC 2 BIAT P2	1 000	894 297	898 724	0,70%	AAA
FCC BIAT P2	400	334 297	336 022	0,26%	AAA

Désignation du titre	Nbre de	Coût	Val. au	% actif	Note /
OPCVM	28 775	3 000 024	3 001 031	2,33%	
AMEN TRESOR SICAV	28 775	3 000 024	3 001 031	2,33%	
Total Général	934 175	86 082 490	87 832 415	68,28%	

3-2 Note sur les revenus du portefeuille titres :

Les revenus du portefeuille titres totalisent 968 008 Dinars pour la période allant du 01/07/2012 au 30/09/2012, contre 874 717 Dinars du 01/07/2011 au 30/09/2011, et se détaillent ainsi :

Libellé	Troisième trimestre 2012	30/09/2012	Troisième trimestre 2011	30/09/2011	31/12/2011
-Revenus des obligations	842 594	2 390 443	707 884	2 048 649	2 764 510
- Revenus des BTA	111 961	412 666	150 215	457 731	619 682
- Revenus des FCC (*)	13 452	37 255	16 618	53 016	64 244
Total	968 008	2 840 364	874 717	2 559 396	3 448 437

(*) FCC : Fonds Communs de Créances

3-3 Note sur les placements monétaires :

Le solde de ce poste s'élève au 30/09/2012 à 30 778 451 Dinars se détaillant comme suit :

Désignation	Qté	Coût de revient	Valeur au 30/09/2012	% Actif	Garant / Note
Certificats de dépôts	12	5 994 832	5 997 416	4,66%	ATTIJARI BANK
BDT090812/050213ML	20	975 946	983 028	0,76%	F2
BDT100612/070212ML	20	975 946	991 046	0,77%	F2
BDT160412/131012ML	20	976 699	998 447	0,78%	F2
BDT200412/171012ML	50	2 441 748	2 494 822	1,94%	F2
BDT210912/200313ML	20	975 946	977 282	0,76%	F2
BDT260512/221112ML	20	976 134	993 105	0,77%	F2
BDT260912/261012ML	30	1 493 733	1 494 777	1,16%	F2
BDT270512/231112ML	40	1 952 268	1 985 946	1,54%	F2
BDT271211/271212ML	10	478 090	494 792	0,38%	F2
BDT280412/251012ML	30	1 465 049	1 495 340	1,16%	F2
BDT2904/290416SIH MOURAD	1000	1 000 000	1 022 389	0,79%	BH
BDT2904/290416SPT MAHDIA	1000	1 000 000	1 022 389	0,79%	BH
BT0203/020314SIH MOURADI	2000	2 000 000	2 061 533	1,60%	BH
BT0203/020314ST MOURADI	500	500 000	515 383	0,40%	BH
BT0404/040413SIH	1000	1 000 000	1 026 000	0,80%	BH
BT2202/220215SHM GOLF	1000	1 000 000	1 032 067	0,80%	BH
BT2202/220215SITS	1000	1 000 000	1 032 067	0,80%	BH
BT2812/281214SIH MOURADI	2000	2 000 000	2 080 311	1,62%	BH
BT2812/281214STM	2000	2 000 000	2 080 311	1,62%	BH
Total	11 772	30 206 389	30 778 451	23,93%	

3-4 Note sur les revenus des placements monétaires :

Le solde de ce poste s'élève pour la période du 01/07/2012 au 30/09/2012, à 413 306 Dinars contre 498 475 Dinars pour la période allant du 01/07/2011 au 30/09/2011, et représente le montant des intérêts courus sur les billets de trésorerie, certificats de dépôts, et comptes à terme :

Libellé	Troisième trimestre 2012	30/09/2012	Troisième trimestre 2011	30/09/2011	31/12/2011
Intérêts des comptes à terme	99 004	400 649	149 939	443 783	606 049
Intérêts des billets de trésorerie	303 989	902 015	265 260	673 972	951 528
Intérêts des certificats de dépôt	10 312	71 653	83 276	111 195	175 824
Total	413 306	1 374 317	498 475	1 228 950	1 733 401

3-5 Note sur le capital :

Les mouvements sur le capital au cours de la période se détaillent ainsi :

Libellés	30/09/2012	30/09/2011
Capital au 1^{er} Janvier		
Montant	126 504 418	100 372 045
Nombre de titres	1 283 936	1 018 413
Nombre d'actionnaires	821	764
Souscriptions réalisées		
Montant (nominal)	89 421 300	97 922 800
Régul. des sommes non distribuables	-1 327 840	-1 426 847
Nombre de titres émis	894 213	979 228
Rachats effectués		
Montant (nominal)	91 544 500	75 445 900
Régul. des sommes non distribuables	-1 359 816	-1 098 595
Nombre de titres émis	915 445	754 459
Autres effets sur le capital		
Moins values potentielles sur titres	-19 860	-28 760
Capital au 30 Septembre		
Montant	124 393 335	122 491 934
Nombre de titres	1 262 704	1 243 182
Nombre d'actionnaires	873	812

3-6 Opérateurs créditeurs :

Le solde de ce poste s'élève au 30/09/2012 à 139 186 Dinars contre 138 718 Dinars au 30/09/2011, et se détaille comme suit :

Désignation	30/09/2012	30/09/2011	31/12/2011
Rémunération du gestionnaire à payer	138 302	137 835	149 176
Rémunération du dépositaire à payer	883	883	1180
Total	139 186	138 718	150 356

3-7 Autres créditeurs divers :

Le solde de ce poste s'élève au 30/09/2012, à 433 070 Dinars contre 441 892 Dinars au 30/09/2011, et se détaille comme suit :

Désignation	30/09/2012	30/09/2011	31/12/2011
Jetons de présence	11	11 219	15 000
Actionnaires et porteurs de parts	390	400 140	393 230
Etat retenues à la source		53	53
Honoraires du commissaire aux comptes	18	18 931	24 969
Redevances CMF à régler	9	10 135	11 165
TCL à payer	2	1 114	1 108
Autres rémunérations		300	300
Total	433 070	441 892	445 825

3-8 Charges de gestion des placements :

Ce poste enregistre les rémunérations du dépositaire et du gestionnaire calculé conformément aux dispositions des conventions de dépôt et de gestion conclues par la « SICAV BH OBLIGATAIRE ». Les charges de gestion de la période allant du 01/07/2012 au 30/09/2012 s'élèvent à 138 599 Dinars contre 138 133 Dinars du 01/07/2011 au 30/09/2011 et se détaillent comme suit :

Libellé	Troisième trimestre 2012	30/09/2012	Troisième trimestre 2011	30/09/2011	31/12/2011
Rémunération du gestionnaire	138 303	429 776	137 836	379 179	528 354
Rémunération du dépositaire	296	883	297	883	1180
Total	138 599	430 659	138 133	380 061	529 534

3-9 Autres charges :

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net mensuel ainsi que les rémunérations d'intermédiaires et honoraires, les jetons de présence, la T.C.L. et la rémunération mensuelle du Président de Conseil. Les autres charges s'élèvent du 01/07/2012 au 30/09/2012, à 45 290 Dinars contre 45 096 Dinars du 01/07/2011 au 30/09/2011, et se détaille comme suit :

Libellé	Troisième trimestre 2012	30/09/2012	Troisième trimestre 2011	30/09/2011	31/12/2011
Redevances CMF	30 734	95 689	30 751	84 619	117 889
Honoraires du commissaire aux	6 727	19 810	6 038	17 908	23 945
Jetons de présence	3 770	11 229	3 781	11 219	15 000
Rémunération du Président du	529	2 647	1 058	3 176	4 224
T.C.L	3 480	10 666	3 426	9 440	12 932
Autres charges	49	432	42	68	223
Total	45 290	140 473	45 096	126 430	174 213

4- Créances d'exploitation :

Ce montant concerne la dernière annuité de l'emprunt obligataire « HOURIA 2000 », qui s'élève en principal et en intérêts à 105 840 Dinars et dont l'échéance est le 01 Juin 2011. Cette échéance demeure non encaissée à ce jour.

Par correspondance adressée par la STB (Banque garante de l'emprunt) en date de 09 Juin 2011, cette dernière a refusé le règlement de cette échéance et elle a engagé une action de résiliation du plan de redressement homologué par le tribunal, motivé par le non respect par l'administrateur judiciaire dudit plan. Le 6 Décembre 2011, le tribunal de première instance de Sousse a décidé la suspension des procédures de redressement judiciaire de la société touristique « HOTEL HOURIA PALACE ».